

ANNEXE C :

DECLARATION DES OPERATIONS DES PERSONNES EXERCANT DES RESPONSABILITES DIRIGEANTES

Identification du déclarant	
personnes morales : dénomination sociale et siège social;	MARCO FIORI
b) Si le déclarant est une personne mentionnée à l'article 1er, point 12) ¹¹ , préciser les fonctions exercées au sein de l'émetteur	ADMINISTRATEUR DELEGUE
c) Si le déclarant est une personne mentionnée à l'article 1er, point 13) ¹² , indiquer: "Une des personnes ayant un lien étroit avec" et les nom, prénom(s) et fonctions de la personne avec laquelle elles ont un lien personnel étroit	
Dénomination sociale de l'émetteur	D'AMICO INTERNATIONAL SHIPPING SA
Motif de la notification	Art 17 de la loi du 09 mai 2006
Description de l'instrument financier	ACTIONS
Nature de l'opération Acquisition ¹³ Cession ¹⁴	VENTE
Date de l'opération	22/09/2015
Lieu de l'opération¹⁵	MTA BORSA ITALIANA
Quantité traitée	40,000
Prix par titre	0.72191
Montant total de l'opération (hors frais)	28.876,4 euros

Coordonnées du déclarant ou de son représentant : (nom, adresse, téléphone, fax)

MARCO FIORI

25C Blvd Royal L2449 Luxembourg

tel 00352 26 26 29 29 , fax +352 26 26 24 54

Date et signature ____ **02.10.2015**

¹¹ - un membre des organes d'administration, de gestion ou de surveillance de l'émetteur,

- un responsable de haut niveau qui, sans être membre des organes visés au tiret précédent, dispose d'un accès régulier à des informations privilégiées concernant directement ou indirectement l'émetteur et du pouvoir de prendre des décisions de gestion concernant l'évolution future et la stratégie d'entreprise de cet émetteur.

¹² - le conjoint de la personne exerçant des responsabilités dirigeantes, ou tout autre partenaire de cette personne considéré comme l'équivalent du conjoint par la loi nationale de la personne concernée,

- les enfants qui, en vertu de leur loi, sont à charge de la personne exerçant des responsabilités dirigeantes,

- tout autre parent de la personne exerçant des responsabilités dirigeantes qui partage le même domicile depuis au moins un an à la date de l'opération concernée,

- toute personne morale, patrimoine fiduciaire ou autre trust, ou toute association sans personnalité juridique dont les responsabilités dirigeantes sont exercées par une personne visée au point 12) du présent article ou aux trois tirets précédents du présent point, ou qui est directement ou indirectement contrôlée par cette personne, ou qui a été constituée au bénéfice de cette personne, ou dont les intérêts économiques sont substantiellement équivalents à ceux de cette personne.

¹³ Par acquisition, on entend non seulement les achats, mais également toute autre opération dont le résultat est l'acquisition d'instruments financiers

¹⁴ Par cession, on entend non seulement les ventes mais également toute autre opération dont le résultat est la cession d'instruments financiers

¹⁵ Toutes informations utiles relatives au lieu de l'opération, dont notamment le marché concerné.

